



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 21 décembre 2023

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29**  
**Présents : 17**  
**Votants : 27**

**OBJET :**  
Compte rendu de Monsieur le  
Maire au Conseil en vertu de  
l'article L 2122-22 du C.G.C.T

**N° 153/2023**

L'an deux mille Vingt-et-Trois, le 21 décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 15 décembre 2023, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, BOZZELLI, VICENTE, GOLFIER, Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, TAROZZI, DULOUDARD, GOUJON Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Madame BES qui a donné pouvoir à Monsieur DUFAU.  
Madame BERTHOUMIEU qui a donné pouvoir Monsieur VICENTE.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Monsieur DULOUDARD.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame CASEROTO.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Monsieur BARRERE qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame IBN-SALAH.

**Absents non excusés :**

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Monsieur SANCHEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 30 novembre a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Convention définissant les objectifs et le financement de l'ALSH et de l'ASRE	22/11/2023	CAF Lot-et-Garonne	47 000 (AGEN)	Néant
Travaux de restauration du château Henri IV (phase 3) – Demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine	22/11/2023	Région Nouvelle-Aquitaine	33 000 (BORDEAUX)	28 199 €
Mission de maîtrise d'œuvre Bet Fluides pour les travaux de mise en sécurité du cinéma Le Margot	28/11/2023	Entreprise Bet Montet	47 390 (LAYRAC)	2 300 €
Mission de maîtrise d'œuvre BE S.I.E.A énergétique pour les travaux de mise en sécurité du cinéma Le Margot	13/12/2023	Entreprise S.I.E.A	47 550 (BOE)	1 900 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,





Le SECRETAIRE DE SEANCE,